



FLORÉAL

Forêt Privée de **LO**Rraine **Et** **AL**sace



SPECIAL AIDES



Photo : Jean Braud

SOMMAIRE

- Edito (p 1)
- Adresses et publications utiles (p 2)
- Témoignages (p 3 et 4)
- Fiche « Aides Tempête »
- Fiche « Aides aux investissements forestiers hors tempête »
- Fiche « Aides à la petite forêt privée »

Trois ans bientôt après la tempête, le nettoyage des parcelles sinistrées est effectué en très grande partie. En revanche, la reconstitution, seulement entamée, reste à réaliser dans de très nombreux cas. Ces opérations sont aidées. Floréal a tenu à consacrer un numéro spécial pour la bonne utilisation de ces aides. La majorité des sylviculteurs n'est pas habituée à ces subventions, mais nous pensons que leur concours est indispensable pour bien reconstituer, après ce sinistre d'ampleur exceptionnelle.

Ce numéro spécial est dédié à la Lorraine, car l'Alsace a déjà réalisé, avec le soutien du Conseil Régional d'Alsace, un guide pour l'utilisation des aides alsaciennes. Ce guide est largement diffusé et disponible sur simple demande.

Vous trouverez dans ce numéro trois fiches : les aides de l'Etat pour la tempête (réactualisation d'un document déjà transmis avec le Floréal n°44), les aides habituelles à la sylviculture dans leur utilisation classique hors tempête, et enfin une fiche consacrée à la petite propriété privée, généralement exclue des aides de l'Etat. Un programme a pu néanmoins être mis en place, le plus souvent grâce aux Conseils Généraux. Le dispositif d'améliora-

tion foncière en est le point fort, c'est la première fois qu'on ose s'attaquer à un sujet aussi difficile.

Le soutien du Conseil Régional de Lorraine n'est pas explicitement mentionné, mais il joue un rôle de première importance dans l'animation des opérations concertées, l'amélioration de la connaissance, les outils de vulgarisation.

Certes, les aides de l'Etat ont un formalisme, voire une complexité dans la formulation du dossier. Leur suivi et leur traitement est long et parfois surprenant, le labyrinthe administratif est réel. L'engagement de résultat intimide. Tout ceci rebute dans une première approche les sylviculteurs demandeurs. Mais l'enjeu vaut l'effort à faire. Le niveau des aides et la flexibilité sylvicole sont adaptés à l'ampleur de la tâche. Pour passer au-delà de cette approche difficile, n'hésitez pas à faire appel à vos conseillers habituels et notamment les techniciens du Centre.

Ce dossier est dû à Philippe Laden, Ingénieur au C.R.P.F. de Lorraine-Alsace, qui a participé aux côtés de nos représentants professionnels, aux négociations préalables au montage de ce dispositif.

Guy Godard et la Rédaction



Renseignements utiles...

Les documents utiles...

Guides pour le choix des essences forestières :

- × dans les Vosges du nord
- × dans le Sundgau
- × dans la Plaine de Haguenau
- × dans la haute vallée de la Doller
- × dans les Vosges alsaciennes
- × dans le Ried de l'Ill et le Nonnenbruch
- × dans les collines sous-vosgiennes est
- × dans la vallée rhénane
- × sur les plateaux calcaires de Lorraine
- × dans les Vosges cristallines lorraines
- × dans les Vosges gréseuses lorraines



Guides de sylviculture :

- × dans le massif vosgien
- × dans la plaine alluviale alsacienne

Pour la reconstruction des forêts sinistrées...

Les Aides alsaciennes - mode d'emploi

Les cahiers de lecture forêt-paysage en Lorraine

... à se procurer au
C.R.P.F.

Les organismes utiles

LORFORÊT COOPÉRATIVE

Chambre d'Agriculture
Responsable : Jean-Luc Ruinet
33, avenue Gal de Gaulle
57400 Sarrebourg
Tél. 03-87-23-83-38

COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DE LORRAINE (Cofolor)

Responsable : Alain Jacquet
Maison de l'Agriculture
17, rue André Vitu
88026 Epinal
Tél. 03-29-29-11-20

CUMAFOBAR

Responsable : Bernard Challan-Belval
Ferme du Poirier Rond
55500 Stainville
Tél. 03-29-78-64-16

GROUPEMENT DE GESTION ET DE DÉVELOPPEMENT FORESTIER DE LA MEUSE (Gedefor)

Responsable : Richard Petit
1, rue de l'école
55300 Rouvrois/Meuse
Tél. 03-29-90-10-22

GROUPEMENT DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU PLATEAU LORRAIN (G.P.F.P.L)

Responsable : Aldo Lorenzi
11, rue de la commanderie
54 000 Nancy
Tél. 03-83-90-10-87

COSYLVAL

Responsable : Jean-Louis Besson
Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin
2, rue de Rome, BP 201
67309 Schiltigheim cedex
Tél. 03-88-19-17-55

BOIS ET FORÊTS 67

Responsable : Jean-Louis Besson
Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin
2, rue de Rome, BP 201
67309 Schiltigheim cedex
Tél. 03-88-19-17-92

FORÊTS-SERVICES 68

Responsable : Daniel Wohlhuter
Maison de l'Agriculture
11, rue Jean Mermoz BP 38
68 127 Sainte Croix en Plaine
Tél. 03-89-20-97-68

GROUPEMENT RÉGIONAL DES INGÉNIEURS ET EXPERTS FORESTIERS DES PROVINCES DE L'EST (G.R.I.E.F.)

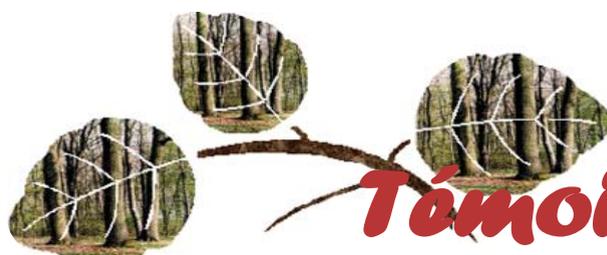
Président : Arnaud Michaut
10, rue des Dominicains
54 000 Nancy
Tél. 03-83-32-05-85

CHAMBRE D'AGRICULTURE DES VOSGES

Responsable : Eric Meurin
Maison de l'Agriculture
17, rue André Vitu
88026 Epinal
Tél. 03-29-29-23-21

CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE DE LORRAINE-ALSACE

Directeur : Guy Godard
41, avenue du Général de Gaulle
57050 Le Ban Saint Martin
Tél. 03-87-31-18-42



Témoignages...

**Jean-Luc Ruinet,
Directeur de
Lorforêt-
Coopérative :**

**"Les aides aux
investissements
forestiers :
un levier
indispensable"**



Quelles ont été les surfaces détruites par la tempête parmi vos adhérents ? Où en est la remise en état aujourd'hui ?

JLR : La Moselle, qui est la zone d'activité principale de Lorforêt coopérative, a été moins sinistrée que les autres départements lorrains ; néanmoins, nous avons eu 500 hectares détruits chez nos adhérents, et il faut ajouter 300 ha qui sont venus " frapper à notre porte ". Ces 800 ha concernent 165 propriétaires !

Aujourd'hui, environ 55 % des travaux de nettoyage sont terminés. Quant à la reconstitution proprement dite, pas plus de 20 % est bouclé.

Combien de dossiers avez-vous pu monter ?

JLR : Nous gérons aujourd'hui 101 dossiers (pour l'essentiel de nettoyage), dans les départements de Moselle et Meurthe-et-Moselle. Il s'agit de 79 dossiers individuels et de 22 dossiers regroupant 80 propriétaires et 117 ha.

Seuls quelques dossiers sont en attente d'approbation ; la plupart ont bénéficié d'un acompte, ou sont même soldés.

Comment avez-vous vécu le montage de ces dossiers ?

JLR : Je ne veux pas employer de mots trop forts, mais cela a parfois tourné au cauchemar. Rendez vous compte que nous avons dû créer un poste à plein temps, uniquement pour répondre aux diverses demandes de compléments de l'Administration ! A chaque nouvelle demande, nous espérons que c'est la dernière, mais ce n'est hélas pas encore le cas ! Et certains de nos adhérents, n'imaginant pas un tel contexte, pensent que Lorforêt Coopérative n'a pas bien su "ficeler" le dossier !

Heureusement, la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt de Lorraine et la Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt de Moselle sont des interlocuteurs pragmatiques et disponibles.

Mais alors, dans un tel contexte, les aides sont-elles indispensables ?

JLR : Les propriétaires forestiers ne sont pas des " chercheurs de primes " ; ce n'est ni leur habitude, ni leur mentalité. Mais il faut rappeler que l'amélioration des forêts -voire leur pérennité dans le cas des forêts détruites- est de l'intérêt général. Elle est notamment vitale pour toute la filière bois.

Avec un retour d'investissement d'au moins 60 ans, il faut un " coup de main " de la collectivité ! Et lorsque le capital est anéanti, c'est obligatoire.

Ces aides ont donc été un levier indispensable : aujourd'hui, contrairement aux idées reçues, les ventes de forêts n'ont pas sensiblement augmenté.

Interview réalisée par
Philippe Laden - CRPF

Améliorer la petite Forêt Privée : le puzzle du Bouchon/Saulx

Avant la tempête, M. Fabrice Varinot était propriétaire de 11 hectares de forêts en de nombreuses parcelles sur la commune du Bouchon-sur-Saulx dans le sud meusien.

Près d'un quart de ses parcelles a été détruit par la tempête. Mais cela ne l'a pas découragé. M. Varinot a racheté une vingtaine de parcelles pour une surface de 3,5 ha à plusieurs propriétaires, presque toutes attenantes aux siennes et lui permettant d'agrandir ses unités de gestion.

Ces achats ont entraîné une dépense d'environ 2.500 euros en frais de transactions. Il a également nettoyé 4 ha et replanté près d'un hectare et demi en feuillus précieux.

Pour M. Varinot, comme pour de nombreux propriétaires, les aides du Conseil Général de la Meuse sont très appréciables. Elles vont lui permettre de pouvoir continuer à améliorer ses unités de gestion par des échanges avec ses voisins, et il a programmé une plantation d'1,5 ha de feuillus pour le printemps prochain.

La tempête de 1999 ne laissera pas que des mauvais souvenirs.

Jean-Pierre Corvisier - CRPF



... Témoignages...

Quand la route sort du bois

Le contexte général : un massif forestier possédé par 5 propriétaires, situé entre Charmes et Nancy, à Chamagne plus exactement, massif en grande partie résineux géré aux "petits soins" : éclaircies, élagage ... Une carence : aucune desserte dans ces 80 ha, et plus d'un kilomètre en moyenne de débardage.

Après la tempête de décembre 1999, toutes les futaies d'épicéa et une partie du taillis-sous-futaie, soient plus de 40 ha, ont été entièrement détruites. Malgré des volumes de chablis importants, la condition sine qua non imposée par les acheteurs potentiels était la création d'une desserte au cœur du massif. Après une telle perte sèche, les propriétaires ne peuvent envisager un investissement aussi important.

Lorraine-Alsace comme catalyseur, ils réussissent à franchir les nombreux obstacles:

- montage technique d'un projet de 1,4 km de routes forestières
- évaluation des coûts et consultation des entreprises
- montage juridique, pour regrouper les 5 propriétaires. Une Association Syndicale Libre est constituée d'extrême urgence. La commune de Chamagne veut bien s'associer, une partie du chemin rural étant concerné
- enfin, condition nécessaire, montage financier : financement de l'Etat de 60 %, financement par le Conseil Régional de Lorraine de 20 % au titre d'Investissement d'Intérêt Collectif.

Le financement maximum a pu être obtenu, s'agissant d'une part d'un massif détruit par la tempête et d'autre part, d'une opération collective. En fin de compte, la part qui restera à la charge des propriétaires tourne autour de 227,67 euros HT (1500 F) par ha.



Photo : Christian Courrivault

Le bois est prêt à partir

En octobre, l'exploitation des bois pouvait débuter.

Septembre 2002

Tous les bois sinistrés sont exploités, 30 ha sont nettoyés et prêts à être reboisés. "La desserte, imposée par les événements est un gage de pérennité du massif, avec une reconstitution et des entretiens facilités...", déclare le Docteur Frémont.

**Catherine Négrignat et
Philippe Laden - CRPF**



Photo : Christian Courrivault

Chamagne : un massif très sinistré

Janvier 2001, une situation d'urgence

Les chablis, après un an d'âge, se dégradent, et il est probable que cela ne s'arrangera pas ! C'est alors que les deux principaux propriétaires, M. Jean Frémont et M. François Gouttin décident de prendre le dossier à "bras le corps". En 6 mois, avec Catherine Négrignat du C.R.P.F.

Certes, le dossier a dû être fait, figolé, refait... et complété... à diverses reprises. Il fallait essayer les plâtres, l'Administration n'étant pas encore rodée pour les dossiers de routes entre plusieurs propriétaires. Malgré tout, l'ensemble a pu être bouclé en 6 mois. Dès septembre 2001, le chantier était réalisé (maîtrise d'œuvre de Fr. Gouttin).

FLOREAL



édité par le
Centre Régional de la Propriété
Forestière de Lorraine-Alsace
41, Avenue du Général de Gaulle
57050 Le Ban Saint-Martin
☎ 03.87.31.18.42 - 📠 03.87.30.66.36

Site internet C.R.P.F. "www.crfp.fr"
Site internet Forêt Privée www.foretriveefrancaise.com"

Directeurs de la Publication
**Guy Godard
Philippe Bernard-Michel**

Rédactrice en Chef
Anne Madesclaire

Secrétaires de Rédaction
**Thierry Bouchheid
Marie-Françoise Grillot**

Imprimerie S.P.E.I. - Pulnoy (54)

N° I.S.S.N. : 1266-796 X - CPPAP n° 3100 ADEP

